



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau de la coordination et du contrôle
de gestion interministériel

Nantes, le 28 JAN. 2013

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE

La commission consultative de l'environnement (C.C.E.) s'est réunie le 18 octobre 2012, sous la présidence de M. DORÉ, Sous Préfet de la Loire-Atlantique.

Etaient présents :

- ☞ M. GARRIGUES, DSAC Ouest,
- ☞ Mme MOAL, DSAC Ouest, délégation Pays de la Loire,
- ☞ Mme FARCY, DSAC Ouest,
- ☞ M. XECH, DSAC Ouest,
- ☞ M. MARIE, Directeur aéroport Nantes Atlantique,
- ☞ Mme CAMUS, SNA Ouest,
- ☞ M. GLADIN, SNA Ouest,
- ☞ M. GARREAU, Nantes Métropole – DEER,
- ☞ M LEMASSON, Maire St Aignan de Grandlieu, VP Nantes Métropole,
- ☞ M. GILLAIZEAU, Vice président Nantes Métropole,
- ☞ M. POLLONO, Vice président aéroclub Loire-Atlantique,
- ☞ M. DALIN, compagnie Régional,
- ☞ M. ULMER, Contrôleur aérien,
- ☞ M. LAMOUREUX, Représentant des personnels de l'aérodrome CGT,
- ☞ Mme JACOB- LE GOHÉBEL, responsable environnement – AGO,
- ☞ Mme PODEVIN, animatrice environnement – AGO,
- ☞ M. BORD, UDPN 44,
- ☞ M. DURFORT, UDPN 44,
- ☞ Mme GARDAHAUT, UDPN 44,
- ☞ M. RIAND, MAP Handling,
- ☞ Mme LOCHON, Adjoint mairie de La Chevrolière,
- ☞ M. LUGADET, ECOPOLE,
- ☞ M. ROBIN, BGTA Nantes Atlantique.
- ☞ M. BERTAUD, DDTM 44, Service aménagement durable,
- ☞ M. CAUDRELIER, DREAL Pays de la Loire, division intermodalité,
- ☞ Mme DALLON, Préfecture 44,
- ☞ Mme BRISARD, Préfecture 44,

M. DORÉ, Sous Préfet de la Loire-Atlantique s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Une copie de l'arrêté du 3 octobre 2012 portant modification de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement est remise aux membres de la CCE.

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

La charte de développement responsable de l'aéroport Nantes Atlantique a été validé en mars 2012 par la CCE ; conformément à l'engagement pris de présenter régulièrement les avancées de cette charte, **Mme JACOB LEGOHEBEL** fait un point sur le suivi de quelques engagements (cf document de présentation).

Afin d'asseoir les modalités de suivi de la charte, **Mme JACOB LEGOHEBEL** propose de mettre en place :

- Un tableau de suivi des indicateurs engagement par engagement, mis à jour et adressé aux membres de la CCE avant chaque réunion.
- Lors de chaque réunion de la CCE : un zoom sur quelques actions.
- Une rencontre du comité permanent en début de chaque année pour bilan, ajustement et propositions d'actions dans le cadre de la charte.

M. GARRIGUES informe la CCE du système d'échange de quotas qui sera mis en place en 2014 : une réglementation européenne applicable à tout le territoire malgré une opposition forte de la part des USA et des pays asiatiques – ce système ETS (Emission Trading Scheme) a pour finalité de permettre aux compagnies aériennes d'acheter des quotas de CO₂ pour compenser leurs propres émissions. Chaque compagnie a déjà déclaré son trafic au point T0 en 2011 et doit en faire la mise à jour pour mars 2013.

AIDE A L'INSONORISATION

Mme PODEVIN présente le bilan de gestion de janvier à août 2012. (cf document de présentation)

Depuis juin 2012, la gestion administrative des nouveaux dossiers est assurée par la Société ESPACE 9, qui a été retenue suite à une consultation d'entreprises.

Une nouvelle procédure avec assistance à maîtrise d'ouvrage est donc aujourd'hui proposée aux riverains, assortie d'une prise en charge des études et travaux d'insonorisation à hauteur de 100% d'un montant plafonné.

Le 26 janvier 2012, le service Environnement avait sollicité l'avis du Comité Permanent de la CCE sur la réponse à apporter aux demandes exceptionnelles reçues, concernant des dossiers traités en 2003 et 2004, pour lesquels les riverains souhaitent déposer une nouvelle demande en vue de la prise en charge de l'isolation de leur toiture – travaux non envisagés à l'époque.

Une analyse juridique auprès des services de l'État relève qu'un « local ayant bénéficié d'une aide ne peut en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle demande ».

Analyse juridique réalisée par les services de la DTA (Direction des Transports Aériens) (cf document de présentation).

Suite à la demande de **M. LEMASSON** lors de la CCE du 13 mars 2012, une étude complémentaire a été réalisée.

M. DORÉ demande à la CCE de se positionner sur la prise en charge des travaux d'insonorisation des toitures pour les riverains concernés qui en feraient la demande : Réouverture potentielle de 66 dossiers (déposés en 2003 et 2004 et dont la toiture n'a pas été analysée par le bureau d'études acoustiques ayant réalisé le diagnostic):

La CCE opte pour le fait de réétudier les dossiers déposés en 2003 et 2004 et dont la toiture n'a pas été analysée par le bureau d'études acoustiques ayant réalisé le diagnostic, pour les riverains qui en feraient la demande – ce sera donc le cas pour les 4 demandes faites auprès du service d'aide l'insonorisation pour lesquelles les riverains seront recontactés.

Toutefois, le diagnostic acoustique restera à charge du riverain en raison de l'avis réglementaire émis par la DTA.

Dans le cas où le diagnostic préconiserait une isolation de la toiture par l'extérieur, celle-ci pourrait bénéficier d'une prise en charge dans la limite du plafond de 5 000€.

PRÉSENTATION DES PROCÉDURES PAR LE SNA.

Mme CAMUS, concepteur de procédures au SNA Ouest, présente un bilan des modifications de procédures opérées dernièrement.

- Approche RNAV GNSS 21: Mise en service le 31 mai 2012 (avis favorable de la CCE du 12 octobre 2011 + avis favorable de l'ACNUSA du 20/01/2012). Les trajectoires sont plus précises et correspondent à ce qui était prévu.

- Approche RNAV GNSS 03 : Mise en service le 31 mai 2012 (accord de principe de la CCE du 12 octobre 2011 + avis favorable de l'ACNUSA du 20/01/2012). Les trajectoires sont plus précises et correspondent à ce qui était prévu.

- Départs piste 03 : le 23 août 2012, la publication aéronautique a officialisé la mise en place de la double contrainte au décollage en 03 : virage à 400 pieds et 0.6 nautiques du VOR afin d'éviter les virages trop courts après le décollage et le survol de zone en dessous du Plan de Gêne Sonore.
A fin septembre 2012, on note un léger relevé du faisceau de trajectoires mais le résultat n'est pas encore flagrant.
M. GLADIN précise que toutes les compagnies n'ont pas encore pris en compte cette modification de la procédure départ – le Groupe de Suivi Maestro œuvre actuellement afin de sensibiliser les compagnies au respect de ce point.

Mme CAMUS présente à la CCE le projet de révision des départs conventionnels en piste 03, avec construction d'une route à l'estime sur guidage, visant sur VELET et sur SUBAK (même si ces points ne sont plus nommés pour des raisons de conception). Une dispersion existera toujours pour les départs standards opérés par les appareils n'étant pas équipés de système GPS.

En ce qui concerne les départs conventionnels en piste 21: les départs RNAV apporteront une amélioration au niveau de la dispersion des trajectoires.

En ce qui concerne les départs omnidirectionnels, il s'agit d'une réforme de forme dans la mesure où les trajectoires ne seront pas modifiées.

M. GARRIGUES informe la CCE du fait que ces changements sont rendus nécessaires suite à la modification du réseau de « routes » en altitude. Les avions devront suivre les trajectoires publiées.

Les procédures GNSS et RNAV permettront une plus grande précision et donc logiquement, une moins grande dispersion des trajectoires.

Les Associations de riverains demandent :

- de ne pas supprimer les points VELET et SUBAK.
- que le PGS soit ajouté sur les chevelus de trajectoires présentés par le SNA.
- une plus grande cohérence entre les cartes de bruit (PEB et PGS) et les trajectoires effectivement réalisées.

M. DORÉ recueille avis des membres de la CCE sur les procédures présentées pour la révision des départs conventionnels.

Avis défavorable : 1

Avis réservés : 3

Avis favorables pour le reste des membres.

Ces projets de procédures seront donc présentés prochainement à l'ACNUSA.

MESURES DE BRUIT ET SUIVI DES TRAJECTOIRES.

Mme PODEVIN présente les résultats des mesures de bruit effectuées aux 3 stations fixes de mesure de bruit sur la période janvier à août 2012, en comparaison avec l'année précédente. Les résultats sont stables d'une année sur l'autre.

Déplacement de la station fixe de Saint Aignan de Grandlieu en raison du déménagement de la Mairie de St Aignan de Grandlieu prévu pour la fin d'année 2012: avis favorable de la CCE pour l'installation au nouvel emplacement situé à 50 mètres environ du site actuel (sur le toit des vestiaires du terrain de sport de la municipalité). Une nouvelle convention d'implantation sera signée entre le gestionnaire AGO et la Mairie de St Aignan.

Mme PODEVIN présente un bilan de l'activité du Groupe de Suivi Maestro et de la sensibilisation effectuée auprès des compagnies aériennes.

VOLS DE NUIT.

Mme JACOB LEGOHEBEL présente les statistiques et le suivi des vols de nuit sur la plateforme Nantes Atlantique pour la période de septembre 2011 à août 2012, en comparaison avec la même période en 2010/2011. On note une augmentation de 1.9 % des vols de nuit alors que le nombre total de mouvements a progressé de 2.01%.

Un groupe de travail spécifique « vols de nuit » a été mis en place à l'aéroport Nantes Atlantique, dans lequel toutes les Directions sont impliquées et un important travail de sensibilisation des compagnies a été réalisé dernièrement.

M. BORD est sensible au fait qu'AGO ait pu contenir la croissance des vols de nuit au vu de l'augmentation du trafic global mais il réitère la demande faite par la CCE de réduire ces vols de nuit.

AUTRES SUJETS.

Suite à la réclamation transmise au gestionnaire par M. LEMASSON quant au survol de la commune de St Aignan par des avions de chasse, le SNA précise qu'il s'agit d'une situation ponctuelle de reconnaissance du terrain par l'avion de la permanence opérationnelle de la Défense aérienne basé à Lorient et susceptible de se dérouter à Nantes en cas de problème technique. Un courrier a été adressé par le SNA-O à sa direction centrale pour que soit relayé vers la Défense, la problématique des nuisances sonores aéronautiques autour de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

M. LEMASSON est dans l'attente d'une réunion entre mairie de St Aignan, la DGAC, l'exploitant gestionnaire de l'aéroport et la société CAVAGRI au sujet de l'activité d'élevage de sangliers gérée par CAVAGRI et souligne la nécessité d'une étude ornithologique liée au mode de nutrition des sangliers et à la prolifération des mouettes dans ce périmètre.

Prochaines rencontres de la CCE :

- Le 14 décembre 2012 à 16h00 à la Préfecture : rencontre ACNUSA / CCE.
- Le 31 janvier 2013 à 14h30: réunion du Comité Permanent de la CCE Salle de l'Erdre à la Préfecture.
- 28 mars 2013 à 14h30 : réunion de la CCE à l'aéroport.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DORÉ lève la séance.

Le Président,

Le sous-préfet chargé de mission

Mikael DORÉ

